

2. Mais nous ne saurions oublier que le besoin du commerce doit rester l'objet spécial de ces leçons ; et une semblable pensée, Messieurs, n'a rien de décourageant pour nous. En effet, le commerce n'est pas seulement le soutien nécessaire du bien-être matériel des sociétés : il y faut aussi reconnaître un des éléments de leur vie intellectuelle et morale. Son action civilisatrice ne se borne pas à rapprocher tous les peuples de la terre, à leur faire échanger leurs lumières en même temps que leurs trésors, à savoir assoupir, dans une longue habitude de relations pacifiques, les antipathies nationales et les instincts exterminateurs. Il fait plus ; il exerce la raison à la gymnastique savante du calcul, l'habituant à tenir compte des temps et des lieux, à se souvenir et à prévoir, à sortir ainsi de cette stupide jouissance du présent qui est le propre de la barbarie : surtout il met sans cesse les consciences en contact sur le terrain du juste et de l'injuste, et les façonne par la distinction souvent répétée du tien et du mien, au discernement plus exact du bien et du mal. Les négociations de tout genre engendrent des obligations mutuelles, des droits et des devoirs : et si le commerce concourt aux premiers développements de l'esprit humain en propageant la notion de ces deux rapports, c'est aussi dans leur observation scrupuleuse qu'il trouve son intérêt et sa dignité.

Et d'abord, depuis le jour où le négociant a écrit son nom au pied d'un acte de société, jusqu'à celui où il signe la quittance qui clot une liquidation, que fait-il autre chose que se procurer des créances, les échanger ensuite, les réaliser enfin ; c'est-à-dire créer, transformer et résoudre des droits ? Combinaisons difficiles, aventureuse alchimie qui finira par réduire en or ou en cendres le labeur de plusieurs années. Il importe donc souverainement de